

## **La victime : Approches historique, étymologique, sémantique et juridique.**

**JP Benais (M.D. & Ph.D.) et I.B. Feldman (M.D. & Ph.D.)**

### **Introduction :**

Chaque société, à chaque époque de son histoire, a exprimé et réaffirmé, sous des formes diverses, la nécessité de protéger et de sauvegarder le groupe par la mise à disposition sociale d'une « victime » (dans le sens de victime sacrificielle) ou d'un bouc émissaire<sup>1</sup>. Le respect des morts et de leurs sépultures, connu depuis l'époque préhistorique, commença très probablement avec l'origine de l'homme. Il apporte la trace de l'importance non éphémère du respect de la personne. Cela montre l'ambivalence, quasiment intrinsèque, de la notion de victime.

Aussi pour dégager le plus précisément possible le sens de la victime, nous nous sommes penchés sur les approches étymologiques du mot « victime » et sur la place de la victime dans le cadre de la sémantique structurale.

Notre démarche a été de monter qu'à travers les différentes définitions lexicales et le parcours étymologique, le mot « victime » a évolué. On constatera que ce mot a d'abord évoqué la personne humaine, unique et individualisée, donnée en offrande aux dieux (victime propitiatoire), puis qu'il a désigné un animal substitué à l'homme (sacrifice animal) ou même un végétal (offrande d'aliments). Par la suite, le mot « victime » put également désigner un groupe, une communauté, un peuple, une nation, donc une personne non individualisée.

À l'origine, il n'était reconnu à la victime aucun préjudice. Cependant, peu à peu, divers dommages furent identifiés : préjudices physique, psychologique, culturel, matériel et juridique, dans le sens où il était reconnu qu'il avait été porté atteinte à des droits considérés comme fondamentaux (droit à la liberté, droit à la santé, droit au travail). Ces droits fondamentaux continuent à être étoffés (droit des minorités culturelles ou sexuelles) au fur et à mesure de l'évolution des mœurs des sociétés contemporaines.

---

<sup>1</sup> R. GIRARD, *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset, 1962, Le Livre de poche, 1994.

**Repères étymologiques :** Le mot « victime » présente des origines étymologiques discutées. En effet, dans toutes les définitions lexicales, l'origine de « victime » semble être empruntée au latin classique *victima* : d'abord l'animal offert aux dieux en sacrifice, puis, de façon plus générale, *ce qui est sacrifié*, au propre comme au figuré. Selon ces interprétations, « victime » désigne une créature offerte aux dieux en sacrifice, d'où son emploi en théologie chrétienne à propos du Christ. Dans ce cas, il est en occurrence avec *hostie*.

Cependant, il semble parfois difficile de faire la part des choses entre *hostia* et *victima*. En effet, *hostia* est traduit par victime expiatoire, et les locutions *hostia maxima* par victime adulte, *hostiam fluctibus immolare* par « immoler une victime aux flots de la mer » et *humanae hostiae* par « victimes humaines ».

La même racine est retrouvée pour désigner l'ennemi : *hosticulus* (petit ennemi), *hostifice* (en ennemi). L'efficacité des sacrifices étant proportionnelle à la valeur et à la bravoure des victimes, la victime fut vite assimilée à l'ennemi et l'ennemi à l'étranger. De là, vient le fait que tout étranger fut considéré comme un ennemi, lorsque le « besoin » social de victimes se faisait sentir. C'est certainement pour cette raison qu'*hostis* pouvait désigner l'étranger et l'ennemi.

Le mot latin *hostis* donnera par la suite *hoste*, hôte en français, « host » en anglais ou « gast » en allemand et « guest » en anglais. L'*hostis* étant un ennemi ou un étranger, il était susceptible d'être sujet au sacrifice. Très rapidement ce furent les ennemis qui furent sacrifiés à la divinité. L'homme et ensuite, par analogie, l'animal immolé s'appelèrent « hostie ».

Ce mot a été dénaturé et même ennobli plus tard dans les langues chrétiennes.

Il en est de même de *sacrificialis* (qui concerne les sacrifices), et de *sacrificatum* (ce qui est offert aux idoles). Or, ce qui est offert aux idoles représente des victimes humaines « *deo alicui majoribus hostiis* »<sup>2</sup> : « Sacrifier à un dieu des victimes adultes », donc assimilées à des *victimæ*. La hache du sacrifice ne s'appelle-t-elle pas *sacrificia securis* ?

Dans les langues anciennes, le terme « sacré » signifiait « ce qui est livré à la divinité » ou « consacré à la divinité ».

---

<sup>2</sup> T. LIVIUS (TITE-LIVE), 32, 1, 13,

Dans différentes langues, la racine est assez proche : *sacer* en latin (d'où *sanctu*, le saint), *saklai* en hittite, *sakār* en arabe, *sak* dans les langues indo-européennes et *sache* en allemand.

Il est surtout remarquable que dans certaines langues, « victime » et « sacrifice » soient traduits par le même mot (exemple : *opfer* en allemand). En revanche, il n'existe pas de mot unique en hébreu pour désigner le sacrifice en général, mais plusieurs mots selon la forme rituelle. On distingue surtout « l'holocauste » où la victime est entièrement consumée. L'origine grecque de ce mot *holokauston* (de *holos*, entier et *kauston*, adjectif verbal de *kaiein*, allumer, faire brûler) est censé évoquer le terme hébreu « *olah* » qui désigne ce sacrifice, et qui veut dire littéralement « ce qui est élevé » (vers Dieu).

Pour ce qui concerne le génocide juif commis par les hitlériens (allemands et acolytes), les Israéliens préfèrent le mot hébreu « *Shoah* », qui signifie « catastrophe », au mot « *Holocauste* », considéré comme dangereux, à cause de sa connotation religieuse (ce qui signifierait que les Juifs seraient les victimes expiatoires destinées à être entièrement consumées pour calmer la Divinité...).

Le terme latin *holocaustum* désigne aussi le sacrifice dans lequel une victime est offerte à Dieu et entièrement consumée par le feu.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, il désignait, par extension, un sacrifice sanglant de caractère religieux et, par métonymie, « victime » dans un sacrifice.

Mais, *sacer* en latin et *osios* en grec signifient tous deux « ce qui est saint », c'est-à-dire « appartenant au monde du divin », mais aussi son contraire « ce qui est profane ». Le monde du divin est distingué du monde humain, profane (*profanum*), le passage de l'un à l'autre s'effectuant par des rites, parfois de type sacrificiel.

« Sacer » diffère de « religiosus » et désigne ce qui peut être touché sans être souillé, d'où le double sens de « sacré » et « maudit ». Il est intéressant de noter que « religio » est traduit par « chose sainte ou objet sacré », mais également par « sentiment de culpabilité ». Tant en grec qu'en latin, un homme et une chose ont été « dé-sacrés » (expiés), lorsqu'ils ont été lavés d'une souillure. Le coupable voué au dieu des enfers est « sacer », d'où le sens de criminel. La victime et le criminel se

rejoignent ici pour la première fois. Lorsque les lois des XII tables<sup>3</sup> prononcent la mort, elles disent « sacre esto » (qu'il soit sacré), c'est-à-dire dévoué ou voué à la mort. À chaque fois que l'Église prie pour les religieuses réellement dévouées et ayant fait vœu de chasteté (« pro devoto femineo sexu »), cette dualité est retrouvée : d'un côté le crime et de l'autre l'innocence, tous deux étant « sacrés ».

Il semble donc bien qu'il existe un lien étroit entre la victime et la personne ou l'animal offert au dieu en sacrifice, tel que cela est révélé par le verbe *sacrificare* et les substantifs *victima* et *hostia*.

Certains auteurs<sup>4</sup> ont avancé que le mot victime pourrait être issu de *Victa*, déesse de l'alimentation (d'où le mot « victuailles »). Cicéron l'utilisa dans le sens de manière de vivre (« *omni vita atque victu excultus* »<sup>5</sup>). Mais le mot « victuailles » pourrait être aussi la réfection, d'après le latin, des formes anciennes et adaptées de « vitaille » (apparu vers 1138) employé jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et de « vitalle » (vers 1200).

Ces formes ont subi deux remaniements : « victaille » (vers 1300), encore relevé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, puis « *ualia victoaille* » (1492) qui se rapproche de la forme latine empruntée au XIV<sup>e</sup> siècle. Le mot serait d'abord issu du bas latin *victualia*, c'est-à-dire « vivres », pluriel neutre substantivé du latin impérial *victualis* (relatif à la nourriture), ce dernier étant dérivé du latin classique *victus* (moyen de vivre), lui-même issu du supin *victum* (de *vivere*, vivre).

Certes, il existe ici très peu de liens avec notre propos, mais des victimes étaient mangées (repas cannibale) après le sacrifice, dans certaines cultures...

À Rome, les haruspices, dont l'art était d'origine étrusque, appelaient *victima* les animaux sacrifiés dont ils examinaient les entrailles pour prédire l'avenir.

---

<sup>3</sup> Ces lois (450 avant Jésus-Christ) furent rédigées pour gouverner les Romains. Elles organisaient les poursuites judiciaires publiques des crimes et instituaient un système permettant aux parties lésées de réclamer des dommages à leurs agresseurs. Principe fondamental : la loi doit être écrite. La justice ne doit pas dépendre de la seule interprétation des juges.

<sup>4</sup> L. NÉGRIER-DORMONT, *La recherche fondamentale en victimologie*, Nanterre, Chlorofeuilles Éditions, 1996 (« Constats et Prospective »), p. 3.

<sup>5</sup> T. CICERO (CICERON), *De legibus*, Libri III, 3, 32 ; C. NEPOS, « *Alcibiades* », 1-3, in *Dictionnaire latin français, Le grand Gaffiot, op. cit.*, p. 1700.

D'ailleurs, d'après le *Dictionnaire étymologique de la langue latine*<sup>6</sup>, le mot *victima* serait devenu latin par l'intermédiaire des Étrusques, qui l'auraient emprunté à d'autres peuples indo-européens.

Sans doute serait-il également possible de rechercher les racines de *victima* dans *vincire* (lier), les victimes sacrificielles étant liées. L'origine du mot « victime » pourrait être aussi trouvée dans *vincere* (vaincre à la guerre), car la *victima* était sacrifiée après la bataille, contrairement à l'*hostia*, qui était l'animal sacrifié avant l'affrontement armé. Le verbe *vigere* (être fort) apporte de même des renseignements utiles, car la *victima* était toujours un animal puissant, tandis que l'*hostia* était un animal de petite taille.

Sans oser trancher entre ces diverses propositions, il faut toutefois constater que le sens donné à la notion de victime s'est longtemps résumé à l'évocation de son immolation et au caractère utilitaire de son sacrifice. Le résultat souhaité était d'une valeur supérieure au prix de la disparition ritualisée.

De même, le mot « anathème » signifie<sup>7</sup> « ce qui est offert à Dieu à titre de don », mais également « ce qui est livré à sa vengeance ». Ce mot fut d'abord un terme religieux (1174) emprunté au latin ecclésiastique *anathema*<sup>8</sup> transcrit du grec *anathêma* (malédiction, objet maudit), péjoration du grec classique qui signifiait « offrande votive ». En grec, *anathêma* est suffixé par *thêma* et la malédiction se dit *katathêma*. La reprise du mot grec « offrande » (1596) est attestée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle en contexte moderne (*ex-voto*) et s'emploie, en terme

---

<sup>6</sup> A. ERNOUT, A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, « victime » dans la langue latine, *Histoire des mots*, 4<sup>e</sup> édition, 3<sup>e</sup> tirage augmenté d'additions et de corrections nouvelles par J. ANDRE, Paris, 1979.

<sup>7</sup> In *Dictionnaire latin français*, Le grand Gaffiot, op. cit., p. 124.

<sup>8</sup> Dans l'histoire de l'Église, le terme a un sens plus précis et désigne une sentence excluant de la communauté chrétienne quiconque tient pour vraie telle doctrine. Par cette sentence, se terminaient les canons des conciles. Elle consistait en un texte bref résumant une opinion avant d'en prononcer la condamnation par la formule *anathema sit* : « Si quelqu'un dit [...] qu'il soit anathème ». Ainsi était déclarée hérétique une position théologique et se trouvait définie de manière négative la foi. Au Moyen Âge, l'anathème comportait l'attribution d'une peine, plus grave que l'excommunication, qui était toujours temporaire. Il n'était levé que par les plus hautes autorités ecclésiastiques. Le second concile du Vatican a renoncé à recourir à l'anathème.

d'Antiquité, à partir de 1764, pour victime immolée. Il semble qu'ici *anathêma* et *victima* se rejoignent.

Aussi, l'origine de la victime semble donc très controversée. Mais l'idée du sacrifice reste le fil conducteur ; victime et sacrifice semblent être indissociables. Mais cette relation n'est pas bijective. En effet, si *victima* est une personne offerte aux dieux en sacrifice, toutes les désignations concernant les personnes offertes aux dieux en sacrifice peuvent se traduire de multiples manières selon, vraisemblablement, le rituel sacrificiel.

#### Sacrifier n'est pas assassiner.

En effet, à son origine, le monde était dominé par une forme religieuse : le polythéisme sacrificiel. Les dieux toujours inaccessibles assurent la protection de la communauté à condition que celle-ci, par ses rites et ses coutumes, sache détourner la violence potentielle. Pour chasser cette violence, il a toujours été fait recours au bouc émissaire qui, chargé de tout le mal de la communauté, doit être exclu par le meurtre ou l'expulsion rituels.

C'est souvent sur la puissance animale, la vie, l'âme (tous ces mots étant assez proches dans la pensée antique), que tombe la malédiction de tout l'univers. Il semble ainsi que le sacrifice rituel soit fédérateur de société, la vie ne pouvant apparemment naître que d'une autre vie sacrifiée.

#### **Evolution lexicale et définitions contemporaines :**

Le mot « victime » appartient à de nombreux domaines : médico-psychologique, juridique, social, philosophique, politique et même religieux. Pour approfondir la question, nous proposons aussi une étude de la signification de la victime, centrée principalement sur une approche lexicale.

De multiples dictionnaires existent actuellement : les dictionnaires classiques qui touchent à la norme du langage, les encyclopédies dans lesquelles sont exposées, outre les définitions linguistiques, les connaissances humaines, et les autres dictionnaires comme les dictionnaires des synonymes, analogies et antonymes,

Dans toutes ces définitions le sacrifice n'est pas un type particulier de rite, mais un genre qui en contient beaucoup : sacrifices d'actions de grâce, sacrifices de demande, sacrifices expiatoires collectifs ou individuels, sacrifices de consécration (d'un lieu, d'un objet, etc.), sacrifices de communion. Selon que l'on considère

comme plus primitif tel type ou tel autre, il est proposé une théorie différente du sacrifice.

### **Définitions modernes :**

Actuellement, avec le développement de la prise en compte du sort des victimes dans le monde social, médical, philosophique, juridique et politique, la définition de la victime est devenue plus proche de nos préoccupations.

- Définitions à connotations criminologiques : ces définitions conduisent à faire admettre que le fait criminel a pour ressort les criminels, les victimes et les tiers. Aujourd'hui, avec le développement de la Victimologie (prise comme branche de la Criminologie), l'étude de la victime est devenue primordiale et permet de mieux comprendre le criminel :

Définitions de la victime:

« Individu qui subit un changement de ses conditions d'existence sans y consentir vraiment »,

ou,

« Individu qui ne peut s'opposer à un changement de ses conditions d'existence parce qu'un autre individu lui en impose de nouvelles, avec violence et surtout en transgressant un ordre social établi<sup>9</sup>. »

Avec ces définitions, une nouvelle approche concernant les aspects éthiques du châtement nous entraîne vers un dialogue victime-criminel dans le drame. La victime prend une place prépondérante dans la dynamique du fait criminel. Soit en induisant l'agression dont elle est victime (victime au potentiel de victimité importante, i.e. « cible ») par différents facteurs (sociaux, professionnels, psychologiques), soit en étant une victime épisodique en fonction du contexte du moment. Nous sommes donc passés, de manière insidieuse, de la « victime émissaire » à la victime directement responsable de sa victimité, c'est-à-dire la « victime coupable ».

- Définitions à connotations juridiques : si la victime est reconnue dans la pratique judiciaire, beaucoup de codes pénaux (français, polonais, néerlandais, pour ne citer qu'eux...) ne définissent pas précisément la notion de victime. Les véritables définitions sont retrouvées dans des ouvrages de recherche fondamentale en Victimologie et Criminologie :

*Victime : personne qui subit les conséquences nuisibles d'une infraction*<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> L. NÉGRIER-DORMONT, *op. cit.* p. 10-12.

<sup>10</sup> L. NÉGRIER-DORMONT, *op. cit.*, p. 15.

Les Codes pénaux n'évoquent la victime que dans sa relation au criminel, afin de qualifier l'infraction. Certaines écoles juridiques<sup>11</sup> segmentent les infractions dans leur rapport à la victime : infraction sans victime (pratiques sexuelles perverses, utilisation de drogue), infraction avec victime délinquante (le délinquant et la victime sont la même personne, automutilation dans les cellules des personnes maintenues en garde à vue), infraction contre une victime spécifique (homicide) et infraction contre une victime non spécifique (le public).

- Définitions à connotations victimologiques :

*Victime : « individu qui reconnaît avoir été atteint dans son intégrité personnelle ayant entraîné un dommage évident, identifié comme tel par la majorité du corps social... Parfois, elle n'a pas même conscience d'être victime, telle la victime désignée du système familial ou celle de la tradition<sup>12</sup>. »*

Cette définition « victimologique » oppose aux définitions classiques (victime vue par les sacrificateurs) une définition rapprochant le point de vue du sujet lésé de celui de son groupe d'appartenance. Cette définition est résolument individualiste. Elle prend en compte les dimensions personnelles, relationnelles et culturelles de la victime.

Pour les victimologues, la victime est un individu qui s'inscrit dans une dimension sociale et politique. Dans cette approche, il ne s'agit pas d'une offense à la conscience collective, à l'État ou son émanation, mais d'une offense individuelle à un acteur social particulier. Cette définition exclut néanmoins la personne morale. Nous pouvons toutefois admettre, par analogie, que si la victime est à proprement parler une personne physique, elle est aussi une personne morale. De plus, la victime intègre un préjudice à son intégrité personnelle par « un agent causal externe », celui-ci n'étant pas forcément une personne.

Cette définition pose comme fondamentale la nécessité de la conscience de son état de victime par la victime elle-même. Or, celui ou celle qui est sur le point d'être immolé(e) peut se trouver satisfait(e), voire honoré(e) de son sort.

---

<sup>11</sup> E. A. FATTAH, « The use of the victim as an agent of self-legitimization », in *Victimology*, 1976, 1, p. 29-53.

<sup>12</sup> G. LOPEZ, S. BORNSTEIN, *Victimologie clinique*, Paris, Maloine, 1995. p 3-4.



Pour ce qui est du terrorisme palestinien par suicide, par exemple, nous nous trouvons face à une idéologie domination, où les « chefs » s'accommodent pour eux-mêmes de l'impossibilité de réalisation des buts fixés, et vont même jusqu'à la pousser à l'extrême, *afin de dominer totalement les exécutants*.

Sur quoi se greffent ces idéologies pour avoir tant d'emprise sur l'individu ?

En d'autres termes, comment les idéologies séduisent-elle, et particulièrement l'idéologie de domination?

Pour comprendre ce processus de séduction, qui entraîne une soumission absolue, il faut reprendre l'ontogenèse (développement individuel) des relations objectales de tout être humain. On sait que ce dernier s'attache dès la naissance à sa mère ou à son substitut, et qu'il aura avec elle une relation d'objet qui impliquera son *corps* (son "moi corporel"). A partir de cette relation corporelle, de la satisfaction de ses besoins physiques, et en fonction de sa maturation neurophysiologique, l'être humain pourra élaborer plus tard l'amour, l'admiration, puis l'adhésion, à l'âge adulte, à une idéologie.

La relation corporelle du bébé avec sa mère sera donc cette "matrice originelle" où les liens érogènes (au sens psychanalytique du terme, c'est à dire d'amour) auront un rôle fondamental pour la future adhésion psychique de l'individu humain à une idéologie, *même tyrannique*.

Le pouvoir dictatorial, totalitaire, a compris cette importance capitale de la relation originelle maternelle dans l'élaboration des idéologies. Il séduira donc d'abord par un abus du langage d'amour, de type maternel, celui ou celle qui en aura le plus besoin, puis par sa tyrannie de type paternel cette fois, il cassera complètement le psychisme de sa proie, le rendra impotent, comme au temps de la petite enfance, fera régresser massivement le psychisme du sujet, qui dépendra alors totalement de son maître à penser, comme il l'avait été de sa mère; mais le tyran remplacera l'amour, prodigué alors, par un mélange de menaces, souvent de type religieux, d'abandon et de haine massive. C'est dans le vécu de cette haine massive, que se situe la quintessence de la douleur psychique pour celui ou celle qui est totalement sous emprise ; rendu impotent, ivre du besoin d'être réconforté, aimé, le dominé n'est confronté qu'à la haine. *Il connaît alors l'enfer*. Il est prêt à mourir pour la Cause, afin de récupérer des miettes d'amour de la part du tyran.

Il est alors tombé dans une « fosse profonde », préparée pour lui par son tyran.

Comment sa santé psychique a pu être altérée à ce point ? Pourquoi cette « maladie de l'obéissance » jusqu'à la mort ?

Freud écrivait dans « Malaise dans la Civilisation » :

*« De même que les deux tendances, l'une visant au bonheur personnel, l'autre à l'union à d'autres êtres humains, doivent se combattre en chaque individu, de même les deux processus du développement individuel et du développement de la Civilisation doivent finalement être antagonistes et se disputer le terrain à chaque rencontre (...). Or, ce combat, si pénible qu'il rende la vie à l'individu actuel, autorise en celui-ci un équilibre final ».*

En d'autres termes, sous idéologie de domination, le seul moyen de parvenir à un « équilibre psychique » pour le militant de base, c'est de se plier à sa civilisation, qui est dominée par le tyran, car, en fait, les désirs du tyran se confondent avec les exigences de la civilisation.

Mais, pour plus d'efficacité, il faut que l'idéologie de domination ait un caractère religieux. En effet, pour beaucoup d'être humains, la religion est primordiale.

Freud disait que les besoins religieux sont à rattacher à un état infantile de dépendance absolue, ainsi qu'à la nostalgie du père : *« Je ne saurais trouver, écrivait-il dans « Malaise dans la civilisation », un autre besoin d'origine infantile aussi fort, que celui de protection par le père ».*

On peut rajouter que le besoin de maternage intense est aussi responsable de cette dépendance absolue chez le sujet carencé ou écrasé par un tyran.

Étant donné que l'homme a dû apprendre à vivre en commun pour survivre, toute poussée de liberté individuelle, même légitime, comme dans les mouvements de révolte contre des injustices patentées, est d'abord perçue comme une tendance hostile à la civilisation par les tenants du Pouvoir.

Dans un régime dont l'idéologie est de domination, le « novateur » est en grand risque : rejet, torture, mort par lynchage, etc.

Plus la civilisation est soumise à un ou des tyrans, plus elle est contraignante ; un des moyens utilisés par le dominant, c'est de désigner un « bouc émissaire », afin de ne pas avoir à subir de révolte organisée contre lui.

Lorsque ce « bouc émissaire » est également désigné par la religion, son lynchage devient alors *rédempteur* (René Girard).

Mais par identification projective, celui qui assaille le bouc émissaire peut aussi se faire victime, en donnant sa vie pour le tuer.

Le tyran aura alors « gagné sur toute la ligne » : il a dirigé sur le bouc émissaire, religieusement nommé, les révoltes légitimes initialement tournées contre lui, puis il s'est débarrassé des contestataires potentiels, qui deviennent alors des « héros », voire des « martyres » pour LA CAUSE !

Wilhelm Reich écrit (in *Psychologie de masse du Fascisme*, Payot):

*« L'homme élevé et maintenu dans l'autoritarisme ignore les lois naturelles de l'autorégulation ; il n'a pas confiance en lui-même (...). Il décline toute responsabilité pour ses actes et ses décisions, et exige d'être dirigé et tenu en laisse. »*

C'est ainsi qu'Hitler a pu parvenir à réaliser son « combat » et que Staline, en bon « petit père des peuples » a pu détruire de très nombreuses populations. Soljenitsyne (*L'Archipel du Goulag*, Le Seuil) a écrit: «*Ce qui nous a manqué, c'est l'amour de la Liberté !* » Mais comment aimer cette dernière si la civilisation soumise au tyran ne permet même pas de l'imaginer? En Occident, la Réforme (puis la Révolution française) ont favorisé l'avènement des libertés individuelles.

Jusque là, la dépendance au groupe était immense.

Erich Fromm dit (in *La peur de la liberté*, Ed. Buchet/Chastel, Paris): « *Ce qui caractérise la société médiévale par rapport à la nôtre, c'est le manque de liberté individuelle. Chacun était enchaîné à sa fonction sociale. »* Si les personnes manquaient de liberté, elles pouvaient bénéficier par contre d'un sentiment de sécurité, que l'on retrouve dans certaines sociétés traditionnelles, musulmanes ou d'Afrique sub-saharienne, par exemple. Ce que nous voulons dire, c'est que l'avènement des libertés individuelles a aussi favorisé l'émergence d'une jungle capitaliste avec le despotisme de certains nantis peu scrupuleux du bien-être des pauvres...Et il a fallu de très nombreuses luttes syndicales et autres, souvent sanglantes, pour parvenir à un équilibre entre la liberté individuelle et le bien-être collectif.

Dans les sociétés arabo-musulmanes, cette dépendance au groupe est encore très prégnante, car il n'y a pas eu de phénomène semblable à celui de la Réforme ou de la Révolution française. Le risque de dépendance à un

dictateur est donc très élevé. Les personnes nées et qui ont grandi dans ce type de civilisation sont donc comme des « aveugles-nés », pour ce qui est des libertés individuelles ou du sens critique du pouvoir en place. En disant cela, je ne cherche pas à manifester un esprit contempteur envers la civilisation musulmane. Je ne fais que constater un état de fait, comme l'admettent tous les musulmans sincères vivant en Occident, même s'il leur est difficile d'être critique envers le terrorisme islamique. Citons Mehrabodin Masstan : « *Et si tant de musulmans ont souvent hésité à condamner sans restriction les terroristes, c'est que la notion d'Umma, de communauté musulmane, est un concept puissant : En dénonçant un musulman, certains d'entre nous ont peur de dénoncer leurs frères et, par extension, l'Islam lui-même* » (« L'Islam peut-il être démocratique? » in *Cités, L'avenir politique du Féminisme*, PUF. 2002).

Tout système où les libertés individuelles ne sont pas permises produit un comportement d'excès de soumission à l'autorité.

L'esclave noir, par exemple, placé dans le milieu coercitif de la plantation américaine était amené rapidement à un changement de personnalité, qui peut être considéré comme la caricature de l'excès d'obéissance. Pour S.Elkins (« Slavery and Personality » in *Personality*, by Richard S. Lazarus and Edward M. Opton, J. R., Penguin Modern « Psy » Readings ; traduit par I.B.Feldman ), « *ses relations (de l'esclave noir) avec son maître étaient une entière dépendance et un attachement semblable à celui d'un enfant ; c'était cette qualité d'enfant qui était la clef de son comportement, de sa façon d'être* ». Ce qui n'est pas à rattacher à un concept de race, mais à un conditionnement abject!

De même, les psychiatres et psychologues qui ont vécu, relaté et analysé leurs expériences en tant que prisonniers dans les camps de concentration nazis, parlent également de cet ajustage au pouvoir absolu, qui induisait des comportements infantiles dans un temps relativement court, parmi un grand nombre d'être humains adultes ayant des origines très diverses.

Toute individualité était supprimée. Le prisonnier n'évoluait jamais seul. La pression du groupe était constante. Celui qui s'accrochait aux standards précédents de vie (liberté et individualisme) disparaissait rapidement. Cette défense ne l'aidait pas, au contraire ! La mort par suicide pouvait être la défense ultime et par excellence pour échapper à la coercition.

Dans les plantations américaines, comme dans les camps de concentration, l'hostilité réciproque était savamment entretenue par le pouvoir tyrannique, d'où besoin de décharger sa colère sur des boucs émissaires.

Enfin, par identification à l'agresseur, l'esclave ou le prisonnier faisait du maître tyrannique un modèle à imiter, car il avait intégré ses valeurs.

Un parallèle peut être fait entre le système clos dans lequel étaient introduits les esclaves noirs et les prisonniers des camps de concentration d'une part, et le service militaire d'autre part.

Nous sommes bien conscients que s'il y a des similitudes, il y a aussi des différences.

Mais, tous ceux qui sont passés par l'armée savent combien, très rapidement, un langage commun est acquis, des réflexes conditionnés généralisés, des attitudes communes peuvent être induits rapidement ; combien une régression vers un stade infantile de la personnalité est amenée dans un délai assez bref, même si le passage à l'armée est présenté comme « service de la nation », et comme le moment où on devient un « homme »...

De fait, tout soldat éprouve beaucoup de colère à cause de la coercition opérée par les gradés.

Étant donné que le service militaire est une école où l'on apprend à tuer, si une guerre intervient toute l'agressivité, toute l'hostilité peut se défouler sur L'ENNEMI.

On sait que les « baroudeurs » rendus à la vie civile, peuvent parfois s'avérer de très dangereux criminels, à cause du séisme psychique provoqué par leur passage à l'armée.

Lorsqu'un individu naît dans un système dictatorial, il a donc encore plus de difficultés à envisager la liberté.

Dans toutes les civilisations, la famille sert de relais au pouvoir politique et religieux.

Dans la société occidentale, la famille est réduite au père, la mère et les enfants.

Mais dans les civilisations plus traditionnelles, la famille généralement est de type tribal, avec à la tête, un homme dominant.

Elle est le creuset où se mêlent les diverses expériences qui vont façonner la personnalité de l'homme. Elle peut être identifiée comme l'agent psychologique de la société, car la personnalité des parents est imprégnée de son esprit. Quant aux sociétés, elles sont le reflet des classes dominantes ; dans un système dictatorial, elles transmettent aux familles le bon vouloir des tyrans, par le biais de la presse (muselée), du système policier, militaire, administratif et du...pouvoir religieux.

L'enfant, qui s'attache à sa mère dès la naissance, va donc être imprégné de ces « valeurs » pratiquement dès la naissance. Dans le système dictatorial, où le pouvoir est confirmé par la religion, la famille sera un foyer autoritaire, où le père reproduira ce comportement tyrannique à l'encontre de ses enfants, et particulièrement de sa femme et de ses filles.

Lorsque l'enfant a un père strict et redouté, il est bien trop effrayé pour ne pas être « un bon garçon » ou une « gentille petite fille », c'est à dire soumis au modèle imposé par la culture dictatoriale. Bien sûr, il peut développer une grande hostilité, mais qui ne pourra pas se déverser.

Cette idéologie du foyer autoritaire a été utilisée par les nazis. Son application a favorisé la haine (refoulée) à l'égard du père oppresseur. Mais cette haine ne pouvait pas s'extérioriser ; Elle a donc été tournée contre soi et surtout contre les boucs émissaires traditionnels (les juifs et les tsiganes par exemple).

*« Le résultat (écrit encore W. Reich, Ibid.) est le conservatisme, la peur de la liberté, une mentalité réactionnaire. »*

Les mères, les filles, dans le régime nazi, ont développé une attitude résignée, fondée sur une révolte refoulée.

Dans beaucoup de sociétés arabo-musulmanes, toutes proportions gardées, on trouve encore ce même phénomène.

Etant donné que ces traits conservateurs de la famille sont reproduits à l'école, au lycée, à l'université, au travail, à l'armée, dans les lieux de culte, la condition de la promotion sociale, c'est le conformisme aux désirs du pouvoir. A l'école, les enseignants se doivent de continuer le système de la famille autoritaire traditionnelle. Ils sont donc souvent durs avec les enfants. L'encadrement étant très contraignant, les enfants éprouvent une grande agressivité les uns envers les autres, comme dans tout système dictatorial. Certains enfants sont persécutés, s'ils ne se plient pas aux règles. Ils sont les boucs émissaires. Il y a étouffement de la spontanéité, ce qui rend les élèves

endurcis, haineux, dégradés sur le plan de la personnalité. L'école devient un milieu de « vieux », figé dans des normes rigides, où l'enfant est abandonné affectivement. Les écoliers deviennent féroces, et quoi de plus facile alors de leur présenter le « juif », ce bouc émissaire traditionnel, comme l'ennemi suprême, qui doit être éliminé, même et surtout par attentat-suicide, puisque désormais il se défend et même attaque les musulmans!

Cette éducation tend à faire rentrer les enfants dans un même moule, mais aussi à les mettre en concurrence, car l'école est vécue comme dangereuse, impitoyable. Il faut donc « s'hyper adapter »; un des moyens, c'est de se surpasser en cruauté envers l'ennemi.

Revenons au terrorisme palestinien par suicide.

Le conflit israélo-palestinien, qui dure depuis une centaine d'années, a entraîné un exode massif de populations, lors de l'indépendance de l'État d'Israël, en 1948:

700 000 palestiniens ont fui leurs foyers vers les États arabes limitrophes,

1 000 000 de juifs ont quitté, le plus souvent en catastrophe eux aussi, les pays musulmans, du Maroc à l'Iran, vers Israël ou vers les pays occidentaux.

Si les juifs ont été intégrés (avec souffrances) en Occident et en Israël, les arabes palestiniens, quant à eux, se sont retrouvés dans des camps de réfugiés, qui existent encore de nos jours.

La création de l'État d'Israël n'a pas été acceptée par le monde arabe (malgré le vote de l'ONU de 1947, qui prévoyait le partage de la Palestine en 2 États, arabe et juif), ce qui explique la pérennisation du statut de réfugié permanent du peuple palestinien.

Le terrorisme contre Israël est devenu peu à peu l'arme la plus employée, à cause des défaites successives des pays arabes, dans leurs guerres contre cet État.

Les attaques par suicide se sont multipliées, et de nos jours (depuis le début de l'Intifada II), il est quasiment devenu la règle, ayant atteint un nombre jamais égalé dans l'histoire de la région.

Les attentats par suicide ne sont pas un phénomène nouveau dans l'Histoire.

L'épisode biblique, où Samson se suicide, alors qu'il est enchaîné dans le Temple des Philistins, en renversant les colonnes de l'édifice, est bien connu (La Bible, Juges 16, 22 à 31).

De même, les Romains eurent à subir les attaques suicides des juifs « zélotes », au premier siècle de notre ère.

Quant aux musulmans, ils connurent la secte des « Hachischin » (ou secte des assassins) au XIème siècle.

Les célèbres attaques par suicide des pilotes kamikazes japonais, contre les troupes américaines ont aussi marqué l'histoire de la seconde guerre mondiale.

Les Tigres tamouls du T.L.E.T. («Tigres pour la Libération des Tamouls au Skri Lanka ») ont commencé leurs attaques suicide en 1987 et elles se poursuivent jusqu'à nos jours. En 1917, en Russie, les révolutionnaires, hommes ou femmes, n'hésitaient pas à se sacrifier, pour tuer le plus grand nombre de personnes. De même pour les Tchétchènes de nos jours.

Mais, le terrorisme par suicide contre Israël s'est démultiplié, quant à lui, depuis septembre 2001.

Les enfants arabes, citoyens d'Israël et palestiniens des Territoires rapportent des taux les plus élevés de symptômes du PTSD que les enfants juifs israéliens, d'après quelques études sérieuses.

Pourquoi ?

La tentation est grande de suivre la propagande, et de penser que toute la faute revient à l'État d'Israël.

Cependant, en se penchant un peu plus sur la question, on s'aperçoit que l'enseignement de la haine anti-juive, largement diffusée par les média de l'A.P.(Cf. *Palestinian Media Watch* sur le site: <http://www.pmw.org.il>), et dans ses manuels scolaires, surtout depuis le début de l'Intifada « Al Alksa », n'a pu que conditionner les jeunes palestiniens à ce nihilisme, que représentent les attentats suicide.



Barbara Victor (*Shahidas, Les femmes kamikazes de Palestine*, Flammarion, 2002) cite Iyad Sarraj, écrivain et psychiatre réputé de Gaza :

*« Les martyres sont comme des prophètes dans notre culture, ce sont des saints et non des soldats ordinaires, qui combattent pour défendre notre pays ».*

Comme indiqué plus haut, le système politico-religieux, permis par l'A.P., n'a pu qu'exacerber cette culture de l'attentat suicide.

Yasser Arafat, à la suite des accords d'Oslo, s'est trouvé confronté au risque d'être éliminé (comme l'avait été Sadate) ; il a donc laissé, afin de les manipuler, la bride sur le coup aux organisations extrémistes (Hamas, Djihad islamique, etc), qui ont lancé cette vague d'attentats-suicides. Il a toujours contrôlé la situation et... a survécu.

Les jeunes les plus fragiles sont recrutés par des adultes de ces organisations terroristes, au service de « La Cause », qui vérifient d'abord le comportement de leurs familles, afin de s'assurer de leur consentement.

Par leur idéologie de domination, ces tyrans imposent donc à leurs victimes leurs propres règles, destinées à les rendre esclaves, robots, prêts à se sacrifier pour tuer le plus possible de « juifs ».

Pour parvenir à leurs fins, ils s'arrogent un pouvoir de droit divin, qui leur permet d'imposer leur modèle à toute une société, via la famille et l'école, et en s'appuyant sur leurs polices.

Dans une société très fermée, autoritaire, les individus, pour exister, sont obligés d'aller dans le sens de la soumission, et deviennent des « malades de l'obéissance », prêts à se sacrifier pour « LA CAUSE ».

La désignation d'un bouc émissaire permet au tyran d'échapper aux révoltes légitimes dirigées contre lui. Lorsque le bouc émissaire est une victime expiatoire désignée par le pouvoir religieux, le processus fonctionne parfaitement.

Enfin, si le système est complètement fermé, l'individu n'aura d'autres solutions que de se sacrifier en tuant le bouc émissaire.

Le tyran aura « gagné » doublement :

il se débarrasse du bouc émissaire traditionnel, i.e. « le Juif », car « Israël constitue un substitut commode à tous les griefs nés de la misère économique et de la répression politique que subissent la plupart des peuples musulmans, et un exutoire à la colère qui en résulte » (Bernard Lewis, in *L'Islam en crise*, Gallimard, 2003),

Il élimine les contestataires potentiels en les transformant en « martyres », en héros nationaux.

Double crime donc (pour l'instant impuni par la communauté internationale).

Pour les israéliens, ces enfants palestiniens conditionnés comme dans une secte, pour commettre des attentats-suicide, ne sont pas des « martyres » (« Shahids ») ; ils sont devenus de véritables oppresseurs, et le verset suivant de la Bible me revient en tête, en pensant à ce phénomène :

*« Mon peuple a pour oppresseurs des enfants ! »* (Esaië 3, 17).

Si le danger est valable pour l'ensemble des palestiniens, dont l'idéologie est devenue totalement suicidaire, il l'est aussi pour l'ensemble du monde musulman, et même de la planète !

Le ou la jeune suicidaire islamiste est-il (elle) victime ? Ce préjugé doit être reconnu par la victime elle-même.

Nous sommes donc très loin des définitions originelles.

Mais la victime a souvent l'illusion d'être un cas isolé, incompris. Parfois, elle n'a pas même conscience d'être victime. Les campagnes d'opinion sont importantes dans ces cas-là.

De plus cette « victimité » doit être reconnue par l'entourage, le corps social, et même le pouvoir politique. En effet, avant d'être reconnue par la société, il est important dans cette définition que la victime reçoive l'aval de son entourage et de ses différents interlocuteurs, parfois eux-mêmes victimes (milieu familial). Mais cela pose un véritable problème pour les victimes ayant honte d'être victimes (homme battu, femme violée...).

La reconnaissance de la victimation par le corps social est un phénomène évolutif (renforcement permanent des dispositifs de protection des mineurs victimes

d'attentats aux mœurs, d'agressions sexuelles, d'incestes<sup>13</sup>, de harcèlements sexuels<sup>14</sup>).

Du point de vue socio-politique, la reconnaissance sociale aboutit à des modifications de la loi. C'est par la reconnaissance légale que les processus d'indemnisation deviennent possibles. Le rôle du mouvement associatif est considérable (mouvement féministe contre les agressions sexuelles, SOS-Attentats en France, Association des parents d'enfants victimes pour la loi française dite Méhaignerie (1992), associations d'hémophiles dans l'affaire du sang contaminé, etc.). Quant au préjudice de l'agent causal externe, il en est décrit classiquement trois types : le préjudice psycho-corporel, le préjudice économique et le préjudice moral.

Le préjudice corporel est apprécié en termes de déficit physiologique. Le préjudice économique est d'autant plus élevé que les civilisations sont complexes. Le préjudice moral affecte un individu qui a subi une perte irréparable, non quantifiable, celle d'un être cher ou qui a supporté une atteinte à l'honneur. Cette notion de préjudice moral est la cause de difficultés éthiques quant à une possible réparation exclusivement pécuniaire attribuée par le législateur.

D'une manière générale, à partir du moment où cette définition s'appuie sur des textes législatifs, le problème de la dimension transculturelle est posé. En effet, ce qui est victimation sur un continent ne l'est pas forcément sur un autre (mutilations sexuelles symboliques, rites d'initiation, viols, femmes battues<sup>15</sup>). Mais, les cultures évoluent au contact les unes des autres, par pression sociale ou par acculturation<sup>16</sup>, ou bien encore par le biais de la mondialisation.

---

<sup>13</sup> Le *Code de procédure pénale* (article 7) permet, en France, à ces victimes de déposer plainte jusqu'à 28 ans, à condition que les faits reçoivent une qualification criminelle et qu'ils soient postérieurs à 1979.

<sup>14</sup> L'infraction de harcèlement sexuel a fait son apparition dans le *Nouveau Code pénal* français en 1998.

<sup>15</sup> Exemple : les parents et les invités d'une noce coréenne attendent impatiemment les hurlements de la jeune épouse, rituellement battue par son mari.

<sup>16</sup> On appelle acculturation les transformations qui surviennent lorsque des cultures différentes se côtoient. Elle s'accompagne parfois d'une véritable déculturation d'une culture au profit d'une autre (dominante).

## Définitions acquises au plan international.

Les définitions acquises sur le plan international possèdent une énorme valeur éthique. Elles entérinent le fait que la victime n'est pas toujours une personne. L'atteinte aux droits fondamentaux, contenue dans ces textes, nous ramène inexorablement à la *Déclaration des droits de l'homme*. Victime et liberté, puis liberté et liberté individuelle et, enfin, liberté individuelle et liberté démocratique sont tout à coup étroitement liées.

Résolution de L'ONU (1985)<sup>17</sup> :

« On entend par « victimes » des personnes qui, individuellement ou collectivement, ont subi un préjudice, notamment une atteinte à leur intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une perte matérielle, une atteinte grave à leurs droits fondamentaux, en raison d'acte ou d'omission qui [...] enfreignent les lois pénales en vigueur dans un Etat membre [...] représentent des violations des normes des droits internationalement reconnus en matière des droits de l'homme. »

Convention Européenne<sup>18</sup> :

« [...] Considérant que pour des raisons d'équité de solidarité sociale, il est nécessaire de se préoccuper de la situation des personnes victimes d'infractions intentionnelles de violence qui ont subi des atteintes aux corps ou à la santé ou qui étaient à charge de victimes décédées... »

Résolution de l'Assemblée Générale de L'ONU<sup>19</sup> :

« Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir : [...] consciente que des millions de personnes dans le monde ont subi des préjudices par suite de crimes et d'autres actes impliquant un abus de pouvoirs... »

Recommandation du Comité des ministres<sup>20</sup> :

« [...] Considérant qu'à ces fins, il est nécessaire de tenir compte davantage dans le système de justice pénale des préjudices physiques, psychologiques, matériels et sociaux... »

Recommandation du Comité des ministres<sup>21</sup> :

« Considérant que cette victimisation entraîne souvent des conséquences physiques, psychologiques, sociales et matérielles [...] susciter une solidarité dans la communauté, et dans la famille et dans le milieu social de la victime. »

L'émergence de telles définitions s'accomplit à travers un processus historique de formation et à travers les doctrines politiques qui en sont le reflet, dans

---

<sup>17</sup> Résolution ONU : RES. n° 30-40 du 11 décembre 1985.

<sup>18</sup> Convention européenne relative aux dédommagements des victimes d'infractions violentes, Rés. (77), 27.

<sup>19</sup> Résolution ONU : RES. n° 40-34 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU (sur le rapport de la troisième Commission A/40/880).

<sup>20</sup> Recommandation n° R (85) 11 du Comité des ministres aux États membres sur la position de la victime dans le cadre du droit pénal et de la procédure pénale.

<sup>21</sup> Recommandation n° R (87) 21 du Comité des ministres aux États membres sur l'assistance des victimes et la prévention de la victimisation.

le domaine de la pensée spéculative. C'est *via* ce processus que se sont créés les États modernes. Dans ces États, le besoin de liberté, en particulier le respect de la personne humaine, a pris une grande place.

L'expression la plus importante de ce postulat est la *Déclaration des droits de l'homme* rédigée en 1789 par les législateurs de la Révolution française, et qui contient chacune des deux conceptions de la liberté, même si c'est d'une manière confuse. On retrouve en effet, dans cette « déclaration » et dans ces définitions, tant l'affirmation de la liberté individuelle naturelle que celle de la liberté démocratique entendue comme souveraineté populaire, toute puissance de la loi vis-à-vis des individus, dès lors que cette même loi dérive de la volonté populaire.

La liberté devient alors la condition nécessaire du devoir, et Kant<sup>22</sup> synthétise cette nouvelle réalité dans l'axiome : « Je dois, donc je peux ». Avec lui, les hommes acquièrent une nouvelle devise.

### **Définitions populaires**

Pour compléter notre tableau sémiologique, il nous a paru nécessaire de recourir aux définitions populaires par une simple enquête auprès de quelques personnes représentatives de notre population.

Nous avons formulé une question simple : « Qu'est-ce qu'une victime ? » Cette question a été posée à diverses personnes prises au hasard sans distinction de nationalité, de sexe, d'âge, ou de profession et que l'on pourrait appeler « Monsieur (ou Madame) tout le monde ».

Céline, étudiante en psychologie (23 ans) : « Personne qui subit une infraction pénale ou qui s'estime avoir subi une infraction pénale ».

Robert, gendarme (48 ans) : « Personne qui a subi quelque chose de corporel, judiciaire, administratif, de la part d'une autre personne ou d'autre chose (objet, animal). Il n'existe pas forcément un préjudice (« délit de faciès » par exemple). On peut être aussi victime d'une idée ».

Danielle, cadre supérieure médico-technique (56 ans) : « Une personne agressée physiquement, psychologiquement, verbalement. C'est une personne en état de faiblesse et d'infériorité ».

Christiane, secrétaire médicale (46 ans) : « Une personne qui prend des coups. Mais on peut être victime de plusieurs choses : physiques ou morales ».

Pascal, brigadier de police (42 ans) : « Une personne qui subit des contraintes sans son assentiment ».

Latifa, médecin (32 ans) : « Personne à qui on fait subir des actes sans son consentement ».

José, maçon (58 ans) : « C'est une personne qui est blessée et qui demande réparation ».

Manuel, peintre (44 ans) : « Une personne qui reçoit des coups et qui demande à être vengée ».

---

<sup>22</sup> E. KANT, *Critique de la raison pure*, traduction par A. Renaut, Paris, Garnier-Flammarion, 2001.

Jean, vendeur (36 ans) : « C'est une personne qui souffre. Celui qui l'a fait souffrir doit payer pour cette souffrance, soit personnellement, soit en payant de l'argent à la victime ».

Fatima, institutrice (24 ans) : « C'est une personne qui est blessée et qui souffre. Si c'est un viol, l'agresseur doit mourir ! ».

Charles-Edgar, collégien (14 ans) : « Une personne qui subit une agression ».

D'après ces définitions populaires, la victime est toujours une personne unique. Et il est curieux de noter que l'idée de réparation et de *vengeance* semble être une problématique essentielle liée à la notion de victimisation.

Actuellement, dans les rapports entre agresseur et victime, l'idée de toute trace de vengeance privée, primitive, est interdite dans la loi. Il reste néanmoins des vestiges du droit à la vengeance dans notre mémoire collective...

Dans l'antique droit romain<sup>23</sup>, la distinction entre droit pénal et droit civil ne se posait pas dans les mêmes termes qu'aujourd'hui.

À notre époque, comme le montrent les définitions victimologiques et celles du langage populaire, les aspects criminologiques, juridiques et constitutionnels du problème de la victime sollicitent davantage la sensibilité et l'intérêt du public. Par conséquent, les sociétés humaines s'orientent, par nécessité, vers une codification du pacte constitutionnel, permettant la poursuite du bien commun et la réduction de toute victimation. Cette acception est synthétisée par les articles des Code pénaux, par l'expression de la « volonté des citoyens », par une idée universelle, ayant une « utilité raisonnable », visant précisément à défendre, à sauvegarder et aussi à garantir les droits de la personne humaine, comme le montrent les définitions lexicales.

À l'origine, avant l'existence des constitutions modernes, codifiées ou non, les normes punitives réglaient déjà les rapports de la société. La société protégeait la personne humaine.

---

<sup>23</sup> Ces réflexions sont issues principalement de trois sources :

- A. FRASCHETTI, A. MAGDELAIN, B. SANTALUCIA, et alii, *Du châtement dans la cité, Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique*, Table ronde organisée par l'École française de Rome avec le concours du CNRS (Rome, 9-11 novembre 1982), Rome, Collection de l'École française de Rome, 1984, not. p. 79 ;
- P.-F. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 8<sup>e</sup> édition, 1929, réimpression Paris, 1978, 2 volumes ;
- Cl. LOVISI, *Contribution à l'étude de la peine de mort sous la République romaine (509-149 avant Jésus-Christ)*, Paris, de Boccard, 1996.

*In primis*, le droit à la vie a presque toujours été considéré comme le bien individuel suprême dans la hiérarchie des biens de l'homme, même s'il fallait ôter une autre vie pour sauvegarder la sienne ou s'il fallait ôter la vie du criminel (peine de mort) pour sauvegarder la protection de la vie du groupe. Ce droit représente les conditions premières et essentielles pour la manifestation et le développement de la personnalité, ainsi que la condition indispensable à toute activité en société. Toutefois, dans le même temps, *a latere*<sup>24</sup> de cette pleine reconnaissance de la vie comme bien individuel indispensable, une autre conception s'est développée : la vie est un bien d'intérêt public, appartenant directement (bien que non exclusivement) à l'État. Dans ce sens, les méthodes sociologiques<sup>25</sup> de différentes écoles (françaises<sup>26</sup> et nord-américaines) ont été utilisées pour étudier la victime. Ces méthodes ont élaboré des théories explicatives de la victimation. Parmi les plus couramment utilisées, celles qui étudient la société dans sa globalité se réfèrent généralement à la théorie du contrôle social, édiflée par Durkheim dans sa théorie dite d'intégration et de régulation sociale. Elle a été développée par la majorité des criminologues<sup>27</sup> et des victimologues actuels (E. Todd<sup>28</sup>, M. Cusson<sup>29</sup>, T. Hirschi<sup>30</sup>, G. Lopez<sup>31</sup>).

---

<sup>24</sup> À côté.

<sup>25</sup> R. BOUDON, *Les méthodes en Sociologie*, Paris, PUF, 9<sup>e</sup> édition, 1993 (« Que sais-je ? »).

<sup>26</sup> C'est Micheline BARIL en 1984 qui, la première, a utilisé la méthode des questionnaires avec entretiens libres : cf. M. BARIL, « L'Envers du crime », in *Les cahiers de recherches criminologiques* [Montréal, Centre international de criminologie comparée], 1984, 2. Au-delà de l'analyse statistique ou du recueil des affects post-traumatiques, ses travaux ont toujours une visée pragmatique.

<sup>27</sup> E. DURKHEIM, *Le suicide*, Paris, PUF, 1887 ; D. MATZA, *Delinquency and Drift*, New York, Wiley, 1964 ; M. CUSSON, *Le contrôle social du crime*, Paris, PUF, 1983 ; du même, *Pourquoi punir ?*, Paris, Dalloz, 1987 ; *Croissance et décroissance du crime*, Paris, PUF, 1990 ; « Déviance », in *Traité de sociologie*, sous la direction de R. BOUDON, Paris, PUF, 1992, p 389-422 ; T. HIRSCHI, *Causes of delinquency*, Berkeley, University of California Press, 1969 ; M. FRECHETTE, M. LEBLANC, *Délinquance et délinquants*, Chicoutimi, Gaétan Morin, 1987.

<sup>28</sup> E. TODD démontre, par la méthode des homologues structurales wéberiennes, que le système anthropologique de base d'une démocratie occidentale permet d'expliquer l'assimilation ou la ségrégation des immigrés et, par conséquent, l'augmentation de la criminalité qui frappe certains groupes émigrés, exclus, échappant au contrôle social : cf. E. TODD, *L'invention de l'Europe*, Paris, Le Seuil, 1990.

Pour ces auteurs, victimes et conditions socio-économiques sont étroitement liées. La hausse de la criminalité (dans les pays occidentaux) coïncide avec les périodes de forte croissance économique.

La fréquence des crimes, et donc l'augmentation des victimes, apparaît proportionnelle à la taille des villes, mais elle affecte tout particulièrement des aires dites de délinquance où règnent alcoolisme, toxicomanie, individus isolés, familles monoparentales, personnes économiquement assistées, immigration, délinquance et usage de stupéfiants.

La victime a également été abordée *via* l'ethnographie, c'est-à-dire par le biais d'une observation participante après immersion dans le milieu considéré<sup>32</sup>. À l'issue d'un travail de terrain, le chercheur élabore son objet ethnologique (ou anthropologique) à partir des données ethnographiques qu'il a collectées par la méthode de l'observation (émotionnellement) participante. Mais, cette dimension affective ne peut qu'alimenter une sérieuse réserve épistémologique. La méthode serait plus persuasive que scientifiquement convaincante. Il est difficile d'atteindre une certaine objectivité en matière de sciences humaines puisque l'observateur est le sujet même de l'observation.

La prise en compte de l'intersubjectivité, selon les référentiels caractéristiques des différentes écoles, serait l'élément clé de l'élaboration de l'objet, en réalité la richesse et l'originalité de la démarche. Les solutions

---

<sup>29</sup> Pour M. CUSSON (« Déviance », in *Traité de sociologie*, sous la direction de R. BOUDON, Paris, PUF, 1992, p 389-422), le contrôle social est exercé par : l'ensemble des processus par lesquels les membres d'un groupe s'encouragent les uns les autres à tenir compte de leurs attentes réciproques et à respecter les normes qu'ils se donnent. Le rôle de l'éducation est essentiel. La délinquance résulte d'un affaiblissement des liens sociaux.

<sup>30</sup> Pour T. HIRSCHI (*Causes of Delinquency*, Berkeley, University of California Press, 1969), les meilleurs indicateurs d'intégration sociale sont : l'attachement à autrui, l'engagement dans un projet professionnel ou académique très investi, une activité qui laisse peu de prise à l'oisiveté, la conviction que les lois doivent être respectées, ce que ne permettent pas les parents délinquants, volontiers inconstants, peu impliqués, mauvais éducateurs. L'échec et la déviance scolaires sont directement corrélés à la délinquance.

<sup>31</sup> G. LOPEZ, *Victimologie*, Paris, Dalloz, 1997.

<sup>32</sup> M. BARIL, *L'Envers du crime*, *op. cit.*, a mené des enquêtes par des entretiens libres. Elle est la première à avoir laissé des témoignages de victimes. Elle s'est engagée dans un combat en faveur d'une prise de conscience de la souffrance des victimes, et a cherché à *identifier* les facteurs qui améliorent ou aggravent les conséquences de la victimation. Elle estimait que ses études devaient déboucher sur des applications pragmatiques dans le secteur de l'aide aux victimes.



alternatives par l'étude anthropologique montrent que le règlement des conflits et l'indemnisation des victimes, qui se développent, sont la manifestation du droit des victimes<sup>33</sup>.

Mais il semble qu'aujourd'hui la victime ne puisse pas être abordée sans une approche transculturelle. Cette vision ethnocentrique est directement issue de l'évolutionnisme de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans notre société, la loi – l'ordre imposé est le mythe fondateur de notre droit positif – pèse infiniment moins qu'on ne l'imagine. Plus de deux litiges sur trois sont tranchés en fait et non en droit. Cela signifie que les droits subjectifs, objet de contestation, se verront reconnus, déniés ou altérés par le juge sans qu'il y ait à recourir à des dispositions de droit positif, si ce n'est de façon purement formelle.

Le règlement des conflits emprunte largement à la pensée traditionnelle en privilégiant, de plus en plus, les modes de règlement amiables – notamment pour l'indemnisation des victimes par la médiation pénale, et ce pour la plus grande satisfaction des acteurs.

Depuis la « mort de Dieu » et l'avènement de l'idéologie des droits de l'homme, le droit est devenu immanent à l'humanité. C'est pourquoi le droit ne pourrait être légitimé qu'à travers l'amour de l'humanité et, en particulier, du plus humble de ses membres : un enfant ou une victime. Les recherches contemporaines mettent l'accent sur les difficultés psycho-médico-socio-judiciaires que rencontrent les victimes. La dévictimation peut, en effet, prendre des mois voire des années. Les troubles psychologiques peuvent devenir chroniques.

Les psychologues, les médecins et les services d'aides aux victimes apportent leur pierre à la compréhension du phénomène.

En ce qui concerne l'apport psychanalytique, divers psychanalystes (Freud, Ferenczi, Klein) se sont aventurés sur le terrain du traumatisme<sup>34</sup>, en particulier S. Freud<sup>35</sup> avec ses théories sur la séduction<sup>36</sup> et la pulsion de la

---

<sup>33</sup> N. ROULAND, *L'anthropologie juridique*, Paris, PUF, 1990 (« Que sais-je ? ») : « Un courant doctrinal insistant sur le fait que toute société, à des degrés d'intensité variable, possède une multiplicité hiérarchisée d'ordonnements juridiques que le droit officiel reconnaît, tolère ou nie. »

<sup>34</sup> G. LOPEZ, G. PIFFAUT, *Le viol*, Paris, PUF, 1993 (« Que sais-je ? »).

<sup>35</sup> Il s'agit de la théorie de la séduction et de la théorie plus générale du traumatisme à l'origine des « névroses actuelles ». Dans le premier cas, la cause doit

mort<sup>37</sup> qu'il présenta comme un élément majeur de victimité<sup>38</sup>. D'autres, comme Ferenczi, posent d'emblée l'idée que l'origine extérieure du traumatisme n'a pas été suffisamment développée.

Ces psychanalystes mettent en évidence les conséquences psychologiques des traumatismes comme facteur pathogène (« Confusion de la langue entre l'adulte et l'enfant, réflexions sur le traumatisme »<sup>39</sup>). La théorie de Klein développe que la première expérience du monde extérieur est une expérience traumatisante. Tout traumatisme est une effraction. Il réveille les fantasmes archaïques (humiliation, masochisme)<sup>40</sup>.

### Conclusion

Au final, il existe une multitude de catégories de victimes !

Où la vérité peut-elle être découverte ?

Cela pose une question de fond : faut-il considérer les faits de société en fonction du droit de l'époque à laquelle ils se produisent ou en fonction d'un droit précédent, qui peut les précéder de plusieurs siècles ?

S'il y a eu une telle inflation de l'emploi du mot « victime » dans le vocabulaire de l'époque contemporaine, cela signifie que la question n'est plus intellectuellement ni socialement abordée de la même manière qu'auparavant.

---

être recherchée dans les événements importants de la vie passée. Dans le deuxième cas, l'origine des symptômes est à rechercher dans le présent (cela renvoie à l'événement stressant enclenchant la pathologie).

<sup>36</sup> « La scène de séduction est une scène réelle ou fantasmatique, où le sujet subit passivement, de la part d'un autre, des avances ou des manœuvres sexuelles » : in *Laplanche et Pontalis « Métapsychologie »*, Paris, Gallimard, 1940.

<sup>37</sup> S. FREUD, « Pour introduire le narcissisme », in *La vie sexuelle*, Paris, PUF, 1969.

<sup>38</sup> À *Thanatos* s'oppose la pulsion de vie qui lui est intriquée et qui, dirigée vers l'extérieur, tend à maintenir la vie. Ce mélange de libido et de destruction (intrication pulsionnelle) explique le sadisme lorsqu'il est orienté vers un objet extérieur, et le masochisme (primaire) lorsqu'il fait retour contre le sujet lui-même.

<sup>39</sup> V. FERENCZI, « Psychanalyse IV », in *Œuvres complètes*, Paris, Payot, 1982.

<sup>40</sup> On entend par « masochisme », la recherche de la souffrance physique et/ou morale (masochisme), de l'humiliation et de la déchéance de façon consciente ou inconsciente (masochisme moral).

De nos jours, tout individu estime-t-il avoir droit à une vie sociale, professionnelle, amoureuse, etc., *parfaite* ? Et s'il n'y parvient pas, se considère-t-il comme victime : victime de la société, du temps, de la mauvaise chance, etc. ?

*En définitive, le terme victime semble être un objet construit par la société, en fonction des circonstances historiques, et il peut apparaître illusoire de vouloir le définir hors d'un contexte précis...*

*Cependant, pour ce qui concerne le peuple juif, il semble, par contre, que rien n'ait changé, malgré le processus de dévictimation qu'il a connu par la recréation de son pays.*

On cherche à le maintenir dans son statut de victime expiatoire, tout au moins au niveau de l'Etat juif, en le chargeant de tous les maux du monde, comme l'était la « victima » de l'Antiquité, afin d'échapper à la culpabilité existentielle ; « *c'est qu'un monde chargé de péchés requiert un bouc émissaire* » (Théodore LESSING <sup>(1)</sup>, 2001).

Le peuple juif, malgré ses tendances à l'autovictimation, dues à des millénaires de persécutions, ne veut plus de ce rôle de victime expiatoire. On ne peut donc plus le sacrifier impunément, car c'est désormais vécu par lui comme de l'assassinat.

En Occident, on ferait bien de se rappeler que le Christianisme avait dévolu cette fonction de victime à Jésus, *une fois pour toutes*.

Pour résister au terrorisme mondial actuel, l'Occident se doit donc de :

- s'informer beaucoup plus sur les racines profondes de ce nihilisme dévastateur qu'est le terrorisme islamiste,

- ne plus donner la parole à ceux qui répandent cette folie par le biais des médias ; c'est de l'inconscience.

- bien réaliser et entendre que le retour d'Israël sur sa terre ancestrale est définitif, et que toute tentative de délégitimer l'Etat juif est vouée à l'échec, et porteuse de dangers extrêmement graves pour l'Humanité, car les juifs ne se laisseront plus « sacrifier » .

- aider les musulmans désireux de combattre le terrorisme islamique, car ce sont d'abord eux qui souffrent de ce fléau, mais en ne

transigeant pas sur le bien fondé de la création  
de l'Etat d'Israël.

(1) LESSING T., *La haine de soi, le refus d'être juif*, traduction, Berg International Editeurs, 2001.

- comprendre que l'union des forces positives du monde entier, avec *Israël*, permettra d'endiguer beaucoup plus facilement les effets nocifs de ce terrorisme international (en d'autres termes, cette maladie n'est pas forcément mortelle!)

- rendre justice aux véritables victimes, en cherchant à définir cette notion avec plus de sérieux!